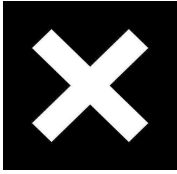


Communiqué du 6 février 2015



Communiqué de presse de la Coordination Nationale des Précaires, Chômeurs, Intermittents et Intérimaires ayant réuni 22 collectifs et coordinations de toute la France les 16, 17 et 18 janvier 2015 à Lyon.

Le 11 février 2015 se tiendra la dernière table de concertation, en présence de Manuel Valls, François Rebsamen et Fleur Pellerin. À cette occasion, nous tenons à rappeler la position de la Coordination Nationale.

Notre mouvement de précaires, chômeurs, intermittents et intérimaires maintient un rapport de force depuis 2003. Notre lutte n'a cessé d'alerter les gouvernements des conséquences catastrophiques de mesures iniques, qui aggravent les conditions de tous les travailleurs dans la précarité de l'emploi (atteintes aux congés maternité, glissement de la date anniversaire, droits rechargeables, différé d'indemnisation...).

Les renégociations anti-démocratiques de la convention d'assurance chômage en mars 2014, par les partenaires dit « sociaux », ont suscité une nouvelle levée de boucliers sur deux fronts :

- sur le terrain par des grèves et des actions.
- sur le plan politique par des propositions chiffrées, le dépôt d'un recours au Conseil d'État, des recours auprès des tribunaux compétents localement, la création de commissions interrégionales permanentes pour la défense de nos droits et la défense de nos propositions et la mise en place de permanences juridiques sur tout le territoire.

Notre détermination a provoqué la tenue et notre participation active aux tables de concertation. Ces entretiens ont révélé notre compétence et la pertinence de notre analyse sur les pratiques professionnelles des salariés du spectacle, ainsi que la méconnaissance de nos interlocuteurs sur les réalités de tous les travailleurs précaires. L'écoute, difficilement obtenue, a permis la reconnaissance de la viabilité d'un modèle plus juste et moins coûteux que celui appliqué.

À l'issue de ces concertations, le gouvernement a répondu en proposant une loi spécifique aux annexes 8 et 10.

Cette loi est-elle une avancée ?

Cette proposition n'est pas la finalité de notre lutte. Nous ne sommes pas dupes. Elle ne peut être une réponse à l'ensemble de nos revendications. Nous émettons une réserve sur ce qui n'est que l'énonciation d'un cadre. Nous restons en alerte. Nous ne relâchons pas le rapport de force et tenons à être concertés pour définir la teneur du projet de loi et des décrets d'application et amendements qui suivront.

Nous ne voulons pas être sauvés, « sanctuarisés » non-plus !

Nous ne nous détournons pas des objectifs de notre lutte pour des droits sociaux plus justes :

- Que chaque chômeur indemnisé puisse faire une demande expresse de réexamen de ses droits. L'obligation d'épuiser des allocations chômage misérables alors que l'on a acquis des indemnités plus importantes est inadmissible. La communication faite sur ces droits rechargeables par l'UNEDIC et les partenaires sociaux signataires relève de la propagande.
- La refonte totale de la gouvernance de l'UNEDIC, pour un fonctionnement démocratique afin que seuls les salariés, avec ou sans emploi, aient un réel pouvoir de décision et garantissent leur représentativité.
- Une meilleure prise en compte des congés maladie, maternité, paternité ainsi que de la formation professionnelle.
- La prise en considération du Nouveau Modèle, s'inscrivant dans la solidarité interprofessionnelle, comme outil à la création d'une annexe unique pour tous les travailleurs en emploi discontinu.

Face à la discontinuité de l'emploi nous nous battons pour la continuité des revenus. Nos propositions s'inscrivent dans une réflexion pour une meilleure protection sociale de cette réalité du travail. Elles constituent un véritable modèle d'indemnisation pour tous les salariés dans la précarité de l'emploi. Notre position reste inchangée :

CE QUE NOUS DÉFENDONS, NOUS LE DÉFENDONS POUR TOUTES ET TOUS !